

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

Procès-Verbal N° 03-2024

L'An deux mille vingt-quatre le vingt du mois de mars à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 13/03/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, maire de la commune
La convocation a été affichée le 13/03/2024.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 8

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique	X			
DROUIN	Claude	X			
PRUNIER-NEYRET	Julie	X			
BEREZIAT	Didier	X			
MORTREUX	Françoise	X			
RENARD	Alexandre			X	
FRERY	Maud	X			
CHANEL	Gérard	X			
BUFFERNE VINCENT	Ludivine	X			

ADMINISTRATION GENERALE

1. **APPEL DES PRÉSENTS**

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. **DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme PRUNIER-NEYRET Julie est élue secrétaire de séance par 8 voix pour.

3. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2024**

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 21 FEVRIER 2024.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 8 voix pour d'adopter le compte rendu.

ADOPTE A L'UNANIMITE 8 VOIX POUR

4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SERA LE SUIVANT :

LA COMMUNE :

- Approbation du compte de gestion 2023– Budget communal M 49
- Vote du compte Administratif 2023 – Budget communal M 49
- Affectation des résultats 2023 – Budget communal M 49
- Approbation du compte de gestion 2023 – Budget communal M 57
- Vote du compte Administratif 2023 – Budget communal M 57
- Affectation des résultats 2023 – Budget communal M 57
- @actes : Avenant à la convention pour l'ajout de la télétransmission des actes de la commande publique.
- Vente de terrains communaux : fixation du prix 0.30 €/m²
- Préparation budgétaire 2024

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Lutte contre le frelon asiatique : Convention pour protocole de piégeage de printemps
- Remplacement des éclairages des bâtiments communaux : Fonds de concours transition écologique.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Action Sociale

Communication

Jeunesse Loisirs et Culture

Assainissement et Voirie

Environnement et Fleurissement

Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetière

Urbanisme :

INFORMATIONS DIVERSES :

- Conseiller numérique : interventions les jeudis 28 mars, 25 avril et 30 mai 2024 de 14h à 16 heures.

AGENDAS :

FINANCES

5. DÉLIBÉRATION N° 2024/12 : BUDGET ASSAINISSEMENT M 49 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recette ou excédents
Résultats reportés		30 404.09 €		17 590.37 €
Opérations de l'exercice	9 021.87 €	29 725.03 €	35 860.87 €	54 202.73 €
TOTAUX	9 021.87 €	60 129.12 €	35 860.87 €	71 793.10 €
Résultats de l'exercice		51 107.25 €		35 932.23 €
Reste à réaliser			15 488.00 €	16 336.00 €
TOTAUX		51 107.25 €		848.00 €
Résultats de Clôture		51 107.25 €		36 780.23 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide par 8 voix pour :

d'Approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOpte A L'UNANIMITE 8 VOIX

6. DÉLIBÉRATION N° 2024/13 : BUDGET ASSAINISSEMENT M 49 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sous la présidence de Mr BEREZIAT Didier, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du service d'assainissement qui s'établit ainsi :

Exploitation	
Dépenses	9 021.87 €
Recettes	29 725.03 €
Résultat N positif	20 703.16 €
Excédent de report N-1	30 404.09 €
Excédent de Clôture	51 107.25 €

Investissement	
Dépenses	35 860.87 €
Recettes	54 202.73 €
Résultat N positif	18 341.86 €
Excédent de report N-1	17 590.37 €
Excédent de clôture	35 932.23 €

Restes à réaliser en
recettes

= + 848.00 €

Hors de la présence de Madame la Maire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BEREZIAT Didier, Adjoint au Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide par 7 voix pour :
d'Approuver à l'unanimité le compte administratif 2023 du service d'assainissement.

ADOpte A L'UNANIMITE 7 VOIX

7. DÉLIBÉRATION N° 2024/14- BUDGET ASSAINISSEMENT M 49 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil municipal de la commune de Crans réuni sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion, doit se prononcer sur l'affectation des résultats au budget M 49 pour 2024. Il est proposé de les affecter de la manière suivante :

Section d'exploitation

	Dépenses	Recettes
report 002	0,00 €	51 107,25 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Report 001	0,00 €	35 932,23 €
Affectation 1068		0,00 €
RAR	15 488,00 €	16 336,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide par 8 voix pour d'affecter au budget primitif 2024 de la M 49, le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 de la façon ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE 8 VOIX

8. DÉLIBÉRATION N° 2024/15 : BUDGET COMMUNAL M 57 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recette ou excédents
Résultats reportés		301 565.26 €		306 028.98 €
Opérations de l'exercice	240 363.82 €	263 594.16 €	140 009.18 €	533 402.93 €
TOTAUX	240 363.82 €	565 159.42 €	140 009.18 €	839 431.91 €
Résultats de l'exercice		324 795.60 €		699 422.73 €
Reste à réaliser			194 887.00 €	21 600.00 €
TOTAUX		324 795.60 €	173 287.00 €	
Résultats de Clôture		324 795.60 €		526 135.73 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide par 8 voix pour :

d'Approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE 8 VOIX

9. DÉLIBÉRATION N° 2024/16 : BUDGET COMMUNAL M 57 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sous la présidence de Mr BEREZIAT Didier, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 de la commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	240 363.82 €
Recettes	263 594.16 €
Résultat N positif	23 230.34 €
Excédent de report N-1	301 565.26 €
Excédent de Clôture	324 795.60 €

Investissement	
Dépenses	140 009.18 €
Recettes	533 402.93 €
Résultat N positif	393 393.75 €
Excédent de report N-1	306 028.98 €
Excédent de clôture	699 422.73 €

Restes à réaliser en dépenses

= 173 287.00 €

Hors de la présence de Madame la Maire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BEREZIAT Didier, Adjoint au Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide par 7 voix pour :
d'Approuver à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget Principal M 57.

ADOpte A L'UNANIMITE 7 VOIX

10. DÉLIBÉRATION N° 2024/17- BUDGET ASSAINISSEMENT M 57 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil municipal de la commune de Crans réuni sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion, doit se prononcer sur l'affectation des résultats au budget M 57 pour 2024. Il est proposé de les affecter de la manière suivante :

Section de fonctionnement			Section d'investissement		
			Dépenses	Recettes	
report 002	0,00 €	324 795,60 €	Report 001	0,00 €	699 422,73 €
			Affectation 1068		0,00 €
			RAR	194 887,00 €	21 600,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide par 8 voix pour, d'affecter au budget primitif 2024 de la M 57, le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 de la façon ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE 8 VOIX

11. DÉLIBÉRATION N° 2024/18- @ACTES : AVENANT A LA CONVENTION POUR L'AJOUT DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

La Commune par délibération du 14 mai 2014 a choisi de mettre en œuvre la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de télétransmission des actes de la commande publique (marchés) et de l'autoriser à signer les documents afférents à cette décision.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité des présents, l'ajout de la télétransmission des actes de la commande publique à la télétransmission des actes et autorise Madame la maire à signer la convention à intervenir avec la préfecture de l'Ain.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE 8 VOIX

12. DÉLIBÉRATION N° 2024/19- VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

M. DULONG Michel propose de racheter quelques parcelles de bois à la commune.

Il s'agit des suivantes :

D n° 128 de 1 172 m²

D n° 508 de 705 m²

D n° 98 de 1 305 m²

D n° 89 de 755 m²

Et D n° 159 de 820 m²

Pour une surface totale de 4 757 m²

Après renseignements pris auprès de la SAFER, il est proposé de fixer le prix du m² à 0.30€/m².

Madame la Maire propose de faire appel à Maître LEGENDRE Romalie, notaire à SAINT JEAN-DE-NIOST pour régulariser et enregistrer la transaction, et précise que M. DULONG Michel prendra en charge les frais de cette transaction.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal **Décide** de vendre à M. DULONG Michel, les parcelles suivantes :

D n° 128 de 1 172 m²

D n° 508 de 705 m²

D n° 98 de 1 305 m²

D n° 89 de 755 m²

Et D n° 159 de 820 m²

Pour une surface totale de 4 757 m²

Précise que le prix sera de 0.30 €/m²

Choisit de confier le dossier à Maître LEGENDRE Romalie, notaire à SAINT JEAN-DE-NIOST

Précise que les frais du notaire seront réglés par M. DULONG Michel.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE 8 VOIX

13. PREPARATION BUDGETAIRE 2024

Bâtiment :

Il reste le lavoir de la Planche à rénover,
Achat de chaises extérieures pour manifestation 80 chaises.

Jeunesse :

Terrassement de la plateforme.
Prévoir 1 ou 2 chambres (électrique et éclairage)
Voir s'il est possible de faire un piquage pour un branchement au niveau du terrain de jeux.

Voirie :

Voir si possibilité de récupérer une partie des poteaux d'éclairage public
Travaux sur la Voirie par l'entreprise Colas
Travaux de l'entreprise Genillon sous l'Eglise (fin de l'élargissement de la route)
Réalisation de la mise en forme des terres pour la future plateforme.
Elagage des routes et chemins 2024.
Cheminement doux, attribution du marché et réalisation des travaux cette année.

Environnement :

Voir pour la taille des arbres de la commune.
Achat de plantes pour regarnir à certains endroits.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

14. DÉLIBÉRATION N° 2024/20 : LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : CONVENTION POUR PROTOCOLE DE PIEGEAGE DE PRINTEMPS

La communauté de Communes lors de la dernière conférence des Maires a parlé d'une lutte renforcée du frelon asiatique avec piégeage de fondatrice dans le département de l'Ain. Une convention de partenariat est possible avec le Groupement de défense Sanitaire de l'Ain. Il suffit de signer la convention d'une durée de 1 an et de désigner un référent qui surveillera le piège gracieusement mis à disposition de la commune et qui sera chargé de remonter les informations.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide d'accepter la mise à disposition du piège

Désigne M. comme référent pour surveiller le processus

Autorise madame la maire à signer la convention à intervenir

ADOpte A L'UNANIMITE 8 VOIX

15. DÉLIBÉRATION N° 2024/21-22 REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES DES BATIMENTS COMMUNAUX : FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE.

La commune souhaite procéder au remplacement systématique de tous les éclairages des bâtiments communaux (Mairie, salle polyvalente et Eglise) par des éclairages à Led. Le coût de cette opération est de 15 438.50 € H.T., soit 18 618.83 € TTC.

Cette opération serait réalisée afin d'assurer des économies de consommation électriques dans nos bâtiments et de faire un pas en direction de la transition énergétique.

Un fonds de concours est mis en place par la Communauté de la Dombes pour 30 % du reste à charge communal à condition de respecter quelques critères.

Un dossier de subvention doit pouvoir être également déposé auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR. Il est proposé de déposer les dossiers de demande d'aide auprès des différents organismes afin de voir combien peu obtenir la commune pour ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide d'autoriser madame la maire à soumettre un dossier au fond de concours de la transition écologique à la communauté de communes de la Dombes et un second dossier à l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE 8 VOIX

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION AIDE SOCIALE

COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

COMMISSION PATRIMOINE ET BATIMENTS PUBLICS ET CIMETIERE

COMMISSION URBANISME

INFORMATIONS DIVERSES

- Conseiller numérique : interventions les jeudis 28 mars, 25 avril et 30 mai 2024 de 14h à 16 heures.
- Démarrage des travaux du cheminement doux, démarrage le 2 avril 2024, surement par le lotissement des ragonnières. Les travaux vont entraîner des nuisances pour les usagers, les bus et les poubelles. M. LACROIX nous a informé qu'un contrat devait être pris concernant la coordination entre différents intervenants pour la sécurité et la protection de la santé puisque nous sommes maître d'ouvrage du projet.

AGENDA

- Conseil des maires de l'ancienne CDD : le lundi 25 mars à 19h30 salle buissonnière.
- Réunion de la commissions jeunesse le mercredi 27 mars 2024 à 18h30.
- Réunion de la commission finance le mercredi 27 mars 2024 à 19h30.
- Réunion de la commission action sociale le mercredi 03 avril 2024 à 20 heures.
- Commission environnement : nettoyage de printemps le dimanche 7 avril à 10h00.
- Conseil d'adjoints : mardi 2 avril à 20h00.

La tenue du prochain Conseil municipal aura lieu le **mercredi 10 avril 2024**, à 20 heures
Salle Buissonnière de la Mairie de Crans.

Fin de la séance : 22h30

La secrétaire de séance
Mme Julie PRUNIER-NEYRET



La Maire de la commune de Crans
Mme Françoise MORTREUX



Liste des délibérations du Conseil Municipal du 10 Avril 2024

Nombre de conseillers en exercices : **09**Nombre de procurations : **2**Nombre de conseillers présents : **07**Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : **09**

Conseillers municipaux		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique	X			
DROUIN	Claude			x	BERNARD Dominique
PRUNIER-NEYRET	Julie	X			
BEREZIAT	Didier	X			
MORTREUX	Françoise	X			
RENARD	Alexandre	x			
FRERY	Maud	X			
CHANEL	Gérard			x	BEREZIAT Didier
BUFFERNE VINCENT	Ludivine	X			

Numéro	Conseil du	Objet	
	10/04/2024	Approbation du PV du 20-03-2024	Approuvée à l'unanimité – 08 pour
2024/23		Demandes de subvention concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement Est	Approuvée à l'unanimité – 08 pour
2024/24		Cheminement doux : mission de coordination SPS	Approuvée à l'unanimité – 08 pour
2024/25		Vote des taux des taxes locales 2024	Approuvée à l'unanimité – 08 pour
2024/26		Budget Assainissement M 49 : vote du budget primitif 2024	Approuvée à l'unanimité – 08 pour
2024/27		Budget principal M 57 : vote du budget primitif 2024	Approuvée à l'unanimité – 09 pour
2024/17		Siea - compétence éclairage public	Approuvée à l'unanimité – 09 pour
2024/18		Avenant numéro 2 – service commun enfance jeunesse (scej)	Approuvée à l'unanimité – 09 pour